

Monsieur le Président,

Le Canada est actuellement partie à trois différends aux termes de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, ou GATT. Dans deux des trois affaires, des groupes spéciaux du GATT ont rendu une décision défavorable au Canada. L'une a trait aux restrictions imposées par le Canada à l'exportation de saumons et de harengs du Pacifique. L'autre concerne les pratiques des gouvernements provinciaux qui affectent l'importation de boisson alcooliques. Dans le troisième cas, nous comptons demander la constitution d'un groupe spécial qui serait chargé d'étudier la question des droits de douane imposés par le Japon sur le bois de construction. Le Conseil du GATT se penchera sur ces trois dossiers le 22 mars. Je voudrais aujourd'hui informer les membres de la Chambre de l'approche adoptée par le gouvernement à l'égard de ces questions.

Monsieur le Président, nous savons tous que le GATT et le système commercial international ont une importance vitale pour le Canada. Le commerce international est synonyme d'emplois pour les Canadiens. Plus précisément, 3 millions d'emplois dans ce pays et un tiers de notre production globale dépendent des marchés d'exportation. Les règles du GATT sont la meilleure assurance d'un commerce mondial ouvert et du maintien des emplois au Canada. Sans elles, nos industries et nos travailleurs seraient exposés aux actions unilatérales de nos partenaires commerciaux. La "loi de la jungle" gouvernerait le commerce international. Et un pays tributaire des exportations comme le Canada serait très vulnérable à ce genre de situation.

Les membres de tous les partis représentés ici ont accepté cette réalité, Monsieur le Président. Nous reconnaissons tous que le système du GATT fonctionne dans l'intérêt de tous les Canadiens et qu'il protège leurs emplois et leur prospérité économique. Mais le système n'est efficace que dans la mesure où les gouvernements sont déterminés de s'y conformer. Si le Canada veut participer aux bénéfices qui découlent de son adhésion au GATT, il doit par ailleurs être prêt à assumer ses obligations.